Deux langues étrangères à la maturité professionnelle

Marie-Pierre Walliser

en collaboration avec

Daniela Plüss et Elisabeth Zillig

sur mandat de la

Commission fédérale de maturité professionnelle

CFMP

Conseils en gestion et en expression / Organisations- und Sprachberatung
c/o Marie-Pierre Walliser (-Klunge), 1, rue des Maréchaux, CH-2502 Bienne, Schmiedengasse 1, CH-2502 Biel
T +41 (0)32 323 94 24, F +41 (0)32 322 57 71, N +41 (0)79 311 89 70, E-Mail: mp.walliser@bluewin.ch

Table des matières

1. L'essentiel en bref 3

2. Introduction 4

3. Facteurs politiques 4
   3.1 Suisse 4
   3.2 Europe 5
   3.3 Langues et démocratie 6

4. Facteurs de politique éducative 6
   4.1 Politique des langues en Suisse 6
   4.2 Objectif de formation de la MP 7
   4.3 Enseignement des langues et aptitude à entreprendre des études 7

5. Facteurs économiques 8
   5.1 Résultats du recensement de 2000 8
   5.2 Besoins du monde du travail 9
   5.3 Point de vue de l'économie politique 9

6. Facteurs socioculturels 9
   6.1 Entre rêve et réalité 9
   6.2 Le plurilinguisme comme règle et non comme exception 10
   6.3 Immigration 11

7. Facteurs pédagogiques 11
   7.1 Objectifs de la MP dans l'enseignement des langues étrangères 11
   7.2 Contenus d'apprentissage 13
   7.3 Formes d'apprentissage 13
      7.3.1 Enseignement en classe 13
      7.3.2 Enseignement bilingue 13
      7.3.3 Programmes d'échanges 15
   7.4 Didactique de la deuxième langue nationale 15

8. Propositions 16

9. Liste des annexes 17

1. L'essentiel en bref

Combien de langues étrangères faut-il enseigner ? A quel niveau ? Etant donné que l'Office fédéral de la formation et de la technologie (OFFT) s'apprête à réviser l'Ordonnance fédérale sur la maturité professionnelle (MP), la Commission fédérale de MP (CFMP) ne saurait se soustraire à un débat qui est d'actualité dans tous les milieux scolaires.

Les présentes réflexions répondent à un besoin de dépasser les affirmations subjectives et de clarifier le débat autour des langues étrangères à la MP. Les arguments qui sont développés ci-après en faveur du maintien de deux langues étrangères reposent sur des acquis de ces dernières années et correspondent d'ailleurs à la volonté du Département fédéral de l'économie.

Nous abordons différents domaines auxquels les détenteurs et détentrices d'une MP seront confrontés non seulement durant leurs études, mais aussi plus tard, dans l'exercice de leur profession et face à leur responsabilité de citoyens et citoyennes. Outre les facteurs politiques au niveau suisse et européen, nous consacrons un chapitre aux faits relevant de la politique de la formation, de l'économie et des facteurs socioculturels. Le dernier chapitre est consacré aux réflexions d'ordre pédagogique. Pour terminer, nous faisons des propositions qui ont été approuvées par la CFMP lors de sa séance du 8 septembre 2006.

Outre les objectifs de la MP fixés dans la loi, nos principales références sont les déclarations du Conseil de l'Europe au sujet du plurilinguisme et leur application par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique CDIP, les données du recensement fédéral de 2000, les déclarations des Organisations du monde du travail lors d'un audit de l'OFFT concernant l'évolution de la MP, et les résultats du Projet national de recherche PNR 33. S'y ajoutent les facteurs que nous connaissons bien tels que la mobilité de la population, la flexibilité des employés et employées ainsi que la migration.

Nous en arrivons à la conclusion que la MP doit poursuivre l'enseignement de deux langues étrangères, soit une deuxième langue nationale et une langue mondiale. Toutefois, il faut se demander s'il est opportun de continuer à viser les mêmes objectifs d'apprentissage dans les deux langues, ou s'il ne serait pas plus réaliste, dans la deuxième langue nationale, d'exiger de très bonnes compétences réceptives, mais des compétences productives plus modestes. Par contre, dans la langue mondiale, où l'on ne peut pas attendre que les interlocuteurs viennent à notre rencontre, il faudrait continuer à demander le même niveau pour les compétences réceptives et productives.

Exprimé en fonction du cadre de référence européen (qui définit le niveau de compétence en langues étrangères de A1 à C2), cela signifierait par exemple qu'en langue nationale, il faudrait atteindre le niveau C1 pour les compétences réceptives, B2 pour les compétences interactives et B1 pour les compétences productives, tandis que pour la langue mondiale, on maintiendrait B2 sur toute la ligne. Ceci sous réserve que l'on atteigne à l'avenir, comme prévu, le niveau B1 à la fin de la scolarité obligatoire.

Un autre facteur important dans l'enseignement des langues étrangères est qu'aujourd'hui, on voit dans chaque langue une ouverture vers d'autres langues au

lieu de considérer chaque langue comme un univers en soi, selon les théories de la deuxième moitié du 20e siècle.

2. Introduction

Dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur la MP, les discussions portent, entre autres, sur le point suivant : faut-il continuer d'exiger deux langues étrangères ou veut-on se limiter à une seule ? Dans la seconde éventualité, il faudrait élaborer des critères pour permettre le choix entre une langue nationale et l'anglais. Se pose alors la question de savoir si l'élément déterminant est la région ou la profession. Le libre choix des apprenants et apprenantes entre une langue nationale et l'anglais est également envisageable comme alternative.

L'OFFT prévoit que les détenteurs et détentrices d'une MP continuent de bénéficier d'un enseignement dans deux langues étrangères. Le document qui suit présente un argumentaire en faveur de cette position. Il a été rédigé par Marie-Pierre Walliser, en collaboration avec Daniela Plüss et Elisabeth Zillig, toutes trois membres de la CFMP.

Lors de sa séance du 8 septembre 2006, la CFMP a approuvé les propositions à l'unanimité et décidé de mettre le texte à disposition des personnes intéressées sur le site Internet de la CFMP[1].

3. Facteurs politiques

3.1 Suisse

Le terme de cohésion nationale ne recouvre plus aujourd'hui une attitude de hérisson face à l'extérieur, mais un échange à l'intérieur auquel la Suisse doit sa stabilité politique. Le fédéralisme qui protège les minorités est un des piliers du développement économique du pays depuis 150 ans.

Il est évident qu'au vu des données actuelles, un certain nombre de points doivent être reconsidérés. Il n'en demeure pas moins que l'apprentissage et l'utilisation des langues nationales font partie des instruments élémentaires de communication et de compréhension dans notre pays. Les jeunes en possession d'une MP sont appelés à assumer des responsabilités tant sur le plan économique que social ; c'est pourquoi la sensibilité aux langues nationales fait partie de leur formation.

Cela vaut également - et tout particulièrement - pour la majorité linguistique du pays. Sans cela, on risque une situation similaire à celle du Canada, où la majorité anglophone contraint de facto la minorité francophone à apprendre l'anglais, mais sans prendre elle-même la peine d'apprendre le français. En Suisse, les populations francophone et italophone savent parfaitement que sans connaissances d'allemand, il n'existe pas de possibilités d'action à l'échelle nationale ni de chances de promotion sociale. Preuve en est la décision de la CIIP[2]

---

1 http ://www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung/00131/00132/index.html?lang=fr

2 CIIP = Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin

d'introduire l'allemand comme première langue étrangère en troisième année d'école et l'anglais seulement par la suite[3].

Le soin voué aux langues nationales est une contribution à la culture politique de la Suisse. Cela constitue une chance et devrait au fond faire partie des valeurs consensuelles. Mais il faut parfois remettre en question même ce qui va de soi…

3.2 Europe

Le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne considèrent que le plurilinguisme est une caractéristique essentielle de la *citoyenneté européenne* et ont introduit des mesures en rapport. Tous deux défendent l'idée que chaque personne, en Europe, est en droit d'apprendre au moins trois langues, c'est-à-dire la langue du voisin et une langue de communication internationale en plus de la première langue *(« plurilinguisme fonctionnel »*, voir plus bas *6.2 Le plurilinguisme comme règle et non comme exception*). L'*Année européenne des langues*, organisée conjointement par les deux instances en 2001 était consacrée à ce thème. Par l'intermédiaire de la CDIP, la Suisse a livré une contribution importante avec sa version du Portfolio des langues.

Dès sa création, le Conseil de l'Europe – dont la Suisse fait partie depuis le 6 mai 1963 – se préoccupe du thème du plurilinguisme. Les recommandations les plus importantes à ce sujet datent du 17 mars 1998 (annexe 1). Nous en citons quatre.

Sous titre « B. Apprentissage précoce des langues » :

> 5. Veiller à ce que les élèves bénéficient d'une continuité systématique dans l'apprentissage des langues entre les différents cycles éducatifs.

Sous titre « C. Enseignement secondaire » :

> 11. Veiller à ce que tous les élèves du deuxième cycle du secondaire puissent poursuivre leur apprentissage des langues vivantes, améliorer l'usage de la ou des langue(s) qu'ils ont apprise(s) au cours du premier cycle et approfondir leur compréhension de l'interculturalité.

Sous titre « D. Apprentissage des langues à orientation professionnelle » :

> 16. Proposer aux jeunes, pendant la transition entre l'enseignement à plein temps et le monde du travail, et à tous les stades de leur préparation et de leur formation professionnelles, chaque fois que cela est possible et adéquat, des cours de langue afin d'élargir leur accès à l'information, de les outiller pour participer à des projets internationaux, de les préparer à leur vie professionnelle future et d'accroître leur mobilité professionnelle.
>
> 17. Assurer un équilibre entre le développement professionnel, culturel et personnel des apprenants en proposant des programmes de langues qui allient les composantes de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel.

L'Union Européenne a elle aussi voué son attention à l'apprentis-sage des langues dès le début[4]. Dans son plan d'action 2004 - 2006 sur l'encouragement de l'apprentissage des langues et de la diversité des langues, on peut lire :

> Dans une Union de 450 millions d'Européens provenant de milieux ethnique, culturel et linguistique divers il sera plus important que jamais que les citoyens possèdent les compétences nécessaires pour comprendre leurs voisins et communiquer avec eux.

---

[3] Déclaration de la CIIP relative à la politique de l'enseignement des langues en Suisse romande du 30 janvier 2003, art. 2.2

[4] Actuels articles 149 et 150 du Traité de l'UE

Les compétences linguistiques sont inégalement réparties entre les pays et les groupes sociaux. Les langues étrangères parlées par les Européens sont peu nombreuses : le simple apprentissage d'une lingua franca ne suffit pas. Tout citoyen européen devrait avoir des compétences lui permettant de communiquer dans au moins deux langues autres que sa langue maternelle. Il s'agit d'un objectif ambitieux, mais les progrès réalisés par plusieurs Etats membres montrent qu'il est parfaitement accessible.

3.3 Langues et démocratie

Selon le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne, le plurilinguisme fait partie des valeurs fondamentales de l'identité européenne. Il est cultivé et encouragé en conséquence. Il serait donc difficile d'imaginer qu'un pays plurilingue comme la Suisse ne poursuive pas ces objectifs dans la formation professionnelle.

Le plurilinguisme est un signe distinctif de la démocratie, contrairement au bilinguisme qui a toujours un arrière-goût de rapport de majorité à minorité. Beaucoup plus fréquemment, il exprime toutefois des rapports de force économiques et politiques. La diversité linguistique est une expression politique et culturelle de la démocratie.

4. Facteurs de politique éducative

4.1 Politique des langues en Suisse

Pendant longtemps, la Suisse n'a pas développé de politique linguistique par peur d'une guerre des langues. D'une part, l'histoire lui donnait raison puisque les langues n'ont pratiquement joué aucun rôle dans la naissance de l'Ancienne et de la Nouvelle Confédération. D'autre part, le déchirement vécu lors de la Première Guerre Mondiale en matière de cohésion nationale constituait un oreiller de paresse. La genèse difficile de la loi sur les langues, qui n'est d'ailleurs toujours pas terminée, témoigne des réticences qui subsistent aujourd'hui encore pour asseoir une politique des langues au niveau de la Confédération.

Mais la coordination scolaire ne pouvait éviter la question de l'enseignement des langues étrangères. Le 30 octobre 1975, la CDIP - qui avait alors cinq ans d'existence - émettait des « Recommandations et décisions concernant l'introduction, la réforme et la coordination de l'enseignement de la deuxième langue nationale pour tous les élèves pendant la scolarité obligatoire ». Celles-ci prévoyaient l'introduction d'une deuxième langue nationale au plus tard en cinquième année d'école et excluaient explicitement l'anglais comme première langue étrangère. Le tabou visant l'anglais comme première langue étrangère traduisait-il la volonté d'étouffer dans l'œuf une discussion qui couvait déjà à l'époque ou témoignait-il au contraire de l'aptitude au consensus de la communauté des cantons en matière de questions linguistiques ? Il faudrait faire des recherches plus précises, mais la première hypothèse est sans doute la plus probable.

Dans les années nonante, la discussion concernant un concept global de l'enseignement des langues en Suisse durant la scolarité obligatoire revenait sur le tapis et conduisait le 25 mars 2004 à une décision de la CDIP sur « L'enseignement des langues à l'école obligatoire : stratégies de la CDIP et programme de travail pour la coordination nationale de l'enseignement des langues » ; le texte se réfère explicitement à la Résolution du Conseil de l'Europe du 17 mars 1998. L'article 6.3 prévoit que dès l'année scolaire 2010/11, on commencera l'appren-

tissage d'une première langue étrangère (deuxième langue nationale ou anglais) en troisième année d'école et dès 2012/13, celui d'une deuxième langue étrangère (anglais ou deuxième langue nationale) en cinquième année.

Cela veut dire qu'en 2017 au plus tard, les élèves devront avoir atteint en fin de scolarité obligatoire des objectifs communs et contraignants pour tous les cantons dans une deuxième langue nationale et en anglais. Dans la perspective de la nouvelle Ordonnance sur la MP et des programmes d'études qui en découlent, cela signifie que les objectifs pour l'enseignement des langues devront être formulés en tenant compte de ces développements.

Pour terminer, il faut souligner que lorsque des Suisses venant de différentes régions linguistiques parlent l'anglais ensemble, cela pose problème – sauf s'il s'agit de *small talk*. Qui s'exprime dans sa première langue le fait de façon bien plus nuancée que dans une langue étrangère et qui s'exprime dans la première langue de son interlocutrice ou de son interlocuteur reçoit de son vis-à-vis le soutien nécessaire à une formulation la plus précise possible de ses idées.

4.2 Objectif de formation de la MP

L'article 2.1 de l'ordonnance sur la maturité professionnelle du 30 novembre 1998 décrit l'objectif de la MP comme suit :

> La maturité professionnelle se compose d'une formation professionnelle de base et d'une formation approfondie en culture générale. Elle vise à augmenter les compétences professionnelles, personnelles et sociales des titulaires et à promouvoir leur mobilité et leur flexibilité professionnelles et personnelles.

Si l'on prend au sérieux ces objectifs, il faut bien admettre qu'ils ne sont pas réalisables sans connaissances linguistiques étendues. La compétence sociale s'exprime dans l'aptitude à communiquer, la mobilité personnelle et la flexibilité n'étant que de vains mots sans bonnes connaissances linguistiques. Si celles-ci sont limitées à une seule langue, le rayon d'action devient très réduit.

Dans le cadre de la nouvelle ordonnance MP, la question se pose si le double objectif de la MP – aptitude à entreprendre des études dans une HES et culture générale élargie – ne devrait pas être décrit avec plus de précision. En effet, il ne faut pas réduire les branches de culture générale à leur rôle utilitaire à court terme, car aujourd'hui déjà, les personnes qui changent de profession au cours de leur carrière sont plus nombreuses que celles qui ne changent pas. Avec une solide culture générale, il est plus aisé de se perfectionner en permanence ou de se convertir à un nouveau métier. Par ailleurs, agir de manière responsable dans tous les domaines de la vie exige une aptitude à communiquer étendue, portée par une culture générale large.

4.3 Enseignement des langues et aptitude à entreprendre des études

Les connaissances en langues étrangères sont une condition importante pour la mobilité des étudiantes et étudiants, mais elles ne contribuent au fond pas

directement à l'aptitude aux études, sauf au cas où l'anglais deviendrait obligatoire au niveau Master[5].

Le plurilinguisme fonctionnel comme objectif de la MP est plus utile dans le cadre de la concurrence professionnelle et pour la culture générale que pour l'aptitude à étudier.

Néanmoins, on sait aujourd'hui, grâce aux recherches sur le cerveau, que les connaissances précoces dans les langues étrangères ont des effets positifs, parce qu'elles rendent les facultés cognitives plus flexibles. Par ailleurs, l'apprentissage des langues fait partie d'une éducation globale qui contribue à l'épanouissement des facultés cognitives et émotionnelles et stimule la créativité. L'un et l'autre ne font-ils pas partie de l'aptitude à entreprendre des études?

5. Facteurs économiques

5.1 Résultats du recensement de 2000

Lors du recensement de 2000, des recherches détaillées ont porté pour la première fois sur l'utilisation des langues étrangères en Suisse. Les professeurs Georges Lüdi (Université de Bâle) et Iwar Werlen (Université de Berne) ont exploité les données saisies avec leurs équipes de recherche[6]. Comme on pouvait s'y attendre, l'anglais est en progression dans la vie professionnelle. (voir tableau A2, annexe 2).

Les résultats sont néanmoins très différents selon les régions linguistiques, l'activité et la fonction. En ce qui concerne le domaine germanophone, par exemple, le français et l'anglais maintiennent plus ou moins l'équilibre dans de nombreuses classes professionnelles (voir tableau 26, annexe 3). Il faut également mentionner que les données reposent sur des déclarations personnelles[7].

L'étude montre quel danger recèlent les frontières linguistiques claires et stables que l'on doit au principe de territorialité :

> Toutefois la proportion élevée de personnes ne parlant que la langue locale dans les cantons monolingues ainsi que les frontières linguistiques relativement tranchées à l'intérieur des cantons bilingues constituent un réel défi en termes de politique des langues. Cette homogénéisation pourrait avoir pour effet que la connaissance des autres langues nationales soit déconsidérée. A moyen et à plus long termes, il pourrait en résulter une nouvelle progression de l'anglais, d'ores et déjà privilégié par maints responsables politiques en tant que principale langue économique et culturelle. Comme nous l'avons vu, une telle évolution irait, du moins partiellement, à contresens des résultats du recensement 2000[8].

---

5 Côté étudiants et étudiantes toutefois, la lassitude de devoir subir le mauvais anglais de certains professeurs revient comme un refrain : ce serait tellement plus efficace si ceux-ci s'exprimaient en allemand…

6 Georges Lüdi, Iwar Werlen et al., *Recensement fédéral de la population 2000 : le paysage linguistique en Suisse*, publication de l'Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2005

7 Ainsi, à l'Hôpital de l'Ile - hôpital universitaire du canton bilingue de Berne - les médecins qui sont incapables d'accueillir leurs patientes et patients en français et à plus forte raison de leur expliquer un diagnostic indiquent sans nulle doute l'allemand et l'anglais comme seules langues professionnelles. Ils partent de l'idée que leur domaine professionnel est défini par la recherche et non par le contact avec une clientèle. Et tant pis pour les contribuables francophones, dégradés au rang d'objets de recherches…

8 Lüdi / Werlen p. 103

5.2 Besoins du monde du travail

Dans le cadre des travaux préparatoires pour la révision de l'ordonnance MP, les Organisations du monde du travail se sont prononcées clairement pour le maintien de deux langues étrangères lors de l'audit de l'OFFT du 16 juin 2006. Cela correspond aux résultats du recensement de 2000 qui montrent qu'imposer un choix entre une langue nationale et l'anglais ne correspond pas aux besoins réels du monde du travail.

Le terme de « monde du travail » est ici utilisé intentionnellement, sinon il faudrait clarifier ce qu'on entend par « économie ». Les discussions sur les langues dans ce qu'on appelle l'économie donnent souvent l'impression que de vastes champs d'activités sont laissés de côté. Les domaines qui impliquent par exemple des contacts avec la clientèle - dont fait partie, au niveau MP, le secteur en plein développement de la santé et du social - ont davantage besoin des langues nationales et des langues de l'immigration que de l'anglais, puisque seul 1% de la population résidente suisse parle l'anglais[9].

François Grin a été le premier scientifique à poser la question du rendement économique des compétences en langues étrangères. Ses conclusions sur le sujet dans le cadre du Projet National de Recherches 33 ont trouvé un large écho[10].

5.3 Point de vue de l'économie politique

Dans la section *4.1 Politique des langues en Suisse*, nous avons vu quels objectifs linguistiques la CDIP s'est fixés ; ils sont liés à des efforts conséquents, tant sur le plan pédagogique et didactique que financier.

Mais il en est des langues comme du sport. Ne pas les pratiquer signifie se rouiller et même les oublier. Se contenter d'une seule langue étrangère au secondaire II signifierait un mépris total pour les investissements consentis au secondaire I. La recommandation 11 du Conseil de l'Europe, citée sous *3.2 Europe*, prévoit de poursuivre au secondaire II l'enseignement des langues étrangères du secondaire I, précisément parce que dans le cas contraire, les efforts du degré inférieur seraient perdus.

Le vin est tiré, il faut le boire…

6. Facteurs socioculturels

6.1 Entre rêve et réalité

Le rêve de l'ascension sociale comporte, en plus du nouvel environnement électronique, les éléments d'antan : un vaste bureau (le château) avec un grand fauteuil de cuir (le trône) et de nombreux employés (les courtisans). Dans ce pays de rêves, on parle évidemment l'anglais, la langue de ceux qui détiennent le pouvoir. Le rêve est légitime et la réalité montre bien que personne aujourd'hui dans le monde occidental ne montera sur un trône sans connaissances d'anglais.

---

9 Une candidate MP a expliqué que durant tout son apprentissage, elle n'avait jamais utilisé l'anglais, la deuxième langue nationale, en revanche, beaucoup plus souvent qu'elle ne s'y attendait.

10 François Grin, *Enseignement des compétences linguistiques en Suisse : bénéfices privés, bénéfices sociaux et dépenses (Rapport de valorisation),* Berne/Aarau 2000 *:* PNR33/CSRE

Il est concevable qu'au nom de ce rêve, des parents aient fait vaciller la concordance linguistique dans le système scolaire suisse en exigeant un enseignement de l'anglais précoce, et aussi qu'on puisse exploiter politiquement cette attitude. Il est plus difficile d'accepter que certains gouvernements cantonaux aient pris en toute connaissance de cause des décisions sans attendre la fin de travaux scientifiques sur le sujet. C'était une question de mois, non pas d'années.

Compte tenu des connexions linguistiques qui s'établissent progressivement à travers le monde entier, on doit bien admettre que la Suisse a paradoxalement manqué l'occasion de se préoccuper à temps des questions en relation avec l'enseignement des langues[11]. Le réveil a toutefois eu lieu. Mais qui porte une responsabilité ne peut pas présenter de réforme dans un vieil emballage. Dans le cas présent, on ne peut partir de l'enseignement des langues au XXe siècle pour prétendre qu'on exige trop des enfants en leur enseignant deux langues étrangères et que l'anglais doit par conséquent remplacer une langue nationale. On passe ici à côté de la réalité, comme le montre la section suivante, et ceci d'autant plus qu'il s'agit de la même famille des langues indo-européennes et du même alphabet latin[12].

6.2 Le plurilinguisme comme règle et non comme exception

On estime que plus de la moitié des enfants à travers le monde parlent aujourd'hui une autre langue à l'école que chez eux. Tout le continent africain est devenu bilingue dans le sillage de la colonisation, de grandes parties de l'Asie sont bilingues ou plurilingues, l'Union Européenne compte 20 langues administratives. Le temps n'est plus où la Suisse représentait – ou croyait représenter – une exception plurilingue au sein des nations, car dans un monde de la simultanéité et de l'ubicuïté, le plurilinguisme va de soi (à l'exception des détenteurs du pouvoir dans le monde global, voir plus haut, section *3.3 Langues et démocratie*).

En matière de formation, cela signifie qu'on passe de l'école monolingue du XXe siècle avec un enseignement des langues étrangères à une école plurilingue qui met l'accent principal sur la langue locale. Il s'agit néanmoins toujours d'un « plurilinguisme fonctionnel » et non pas de la maîtrise sans fautes d'une langue étrangère, voire de plusieurs.

Il faut remiser au placard la vieille rengaine *une langue – une nation* à laquelle correspond également l'objectif inatteignable d'un apprentissage des langues sans fautes. Aujourd'hui, on demande davantage de connaissances linguistiques que par le passé ; elles sont néanmoins orientées vers l'action et non pas académiques, pures et parfaites.

---

11 La meilleure réponse est celle des pays (et des écoles privées) qui scolarisent plus tôt et commencent déjà avec une langue étrangère en première ou deuxième année scolaire et avec une deuxième langue au plus tard un an après.

12 La Finlande, championne de PISA, est bilingue finnois et suédois. Le finnois n'est pourtant pas une langue indo-européenne. Malgré cela, les enfants apprennent d'abord la deuxième langue nationale à l'école, ensuite seulement l'anglais et souvent une troisième et même une quatrième langue dans le cadre de la scolarité obligatoire. A Singapour, les enfants d'origine chinoise reçoivent un enseignement bilingue, chinois - singlish (anglais de Singapour). Pourquoi ne dit-on pas qu'on exige trop des enfants en Finlande et à Singapour?

6.3 Immigration

Au vu de la mobilité de la population et des nombreuses familles où règne la mixité linguistique, peut-on encore faire aujourd'hui la différence entre les notions de langue maternelle, première langue et langues étrangères ? Le doute est de mise. Un tiers de la population résidente biennoise indique avoir deux langues principales. S'y ajoute le fait que la Suisse est un pays d'immigration, 9% de ses habitantes et habitants ont une langue principale qui n'est pas une langue nationale.

Il est frappant de constater que dans les familles immigrées, on attribue une valeur particulière au plurilinguisme et non pas seulement au bilinguisme[13]. Une telle attitude découle d'expériences personnelles, et ce sont précisément les parents issus de milieux socialement et culturellement défavorisés qui ne se lassent pas d'expliquer à leurs enfants l'importance des connaissances en langues étrangères.

Isabelle Chassot, présidente de la CDIP, résume la situation ainsi : « Nous tirons trop peu de profit de notre plurilinguisme national[14]. » Ceux qui viennent d'ailleurs sont apparemment plus sensibles et voient plus loin.

7. Facteurs pédagogiques

7.1 Objectifs de la MP dans l'enseignement des langues étrangères

La condition préalable d'un enseignement des langues étrangères couronné de succès est un enseignement de qualité de la <u>première langue.</u> Pour l'allemand, cela signifie le recours systématique à la langue standard dès la première année scolaire. C'est le point de vue que défend également la CDIP dans sa décision de 2004, déjà citée sous *4.1 Politique des langues en Suisse*[15].

En matière de langues étrangères, la CDIP prévoit qu'à la fin de la scolarité obligatoire, des objectifs comparables doivent être atteints dans une deuxième langue nationale et en anglais.

Pour la MP, il faut se demander si les deux langues doivent continuer de poursuivre les mêmes objectifs.

En ce qui concerne la <u>deuxième langue nationale</u>, les compétences réceptives sont plus importantes. Qui veut étudier dans une haute école d'une autre langue ou exercer une activité politique, professionnelle, sociale ou artistique au niveau national doit avoir un très haut niveau de compréhension orale et écrite dans une autre langue nationale. Il faut bien admettre que les rapports et exposés en tout

---

13 Contrairement à la loi du moindre effort, les enfants d'immigrants italophones choisissent la plupart du temps l'anglais comme deuxième langue étrangère à l'école - et ceci depuis toujours, depuis que le choix est donné entre l'anglais et l'italien comme deuxième langue étrangère dans les écoles de langues allemande et française. A Bienne, il n'est pas exceptionnel de trouver des enfants slaves et turcs issus de l'immigration fréquentant un programme scolaire bilingue français / allemand.

14 Isabelle Chassot, « Zur Frage, welche Fremdsprache in der Schule zuerst gelernt werden soll », dans le supplément *Bildung und Erziehung* de la NZZ du 20 juin 2006.

15 *Enseignement des langues étrangères à l'école obligatoire : stratégies et programme de travail de la CDIP pour la coordination nationale de l'enseignement des langues.* Décision de la CDIP du 25 mars 2004.

genre sont rédigés dans une langue difficile, souvent mal formulés, et que les intervenantes et intervenants aux séances de n'importe quelle commission mixte sur le plan linguistique s'expriment souvent plutôt mal que bien. En fait, il faudrait que chacun puisse s'exprimer dans sa propre langue dans la mesure où les compétences réceptives des autres seraient d'un niveau suffisamment élevé[16]. Au besoin, les compétences productives se développent progressivement par imitation à partir des compétences réceptives, une méthode individuelle d'apprentissage qui est peut-être un peu tombée dans l'oubli.

Transposé aux compétences linguistiques selon la grille du Portfolio européen des langues (voir annexe 4), cela pourrait par exemple vouloir dire que l'on vise le niveau C1 pour « écouter et lire », le niveau B2 pour « prendre part à une conversation », le niveau B1 pour « s'exprimer oralement en continu et écrire », en partant de l'idée que le niveau B1 est atteint dans toutes les compétences à la fin de la scolarité obligatoire.

En anglais, par contre, les compétences productives et les compétences réceptives sont à exercer au même niveau : celle ou celui qui parle ne peut en effet pas attendre d'une interlocutrice ou d'un interlocuteur qui s'exprime en anglais qu'elle ou il vienne à sa rencontre de la même manière que dans les langues nationales. Transposé au Portfolio, cela signifierait par exemple qu'il s'agit d'atteindre le niveau B2 pour toutes les compétences, en partant toujours de l'idée que le niveau B1 est acquis à la fin de la scolarité obligatoire.

Parallèlement à l'acquisition des langues étrangères, il faut en outre encourager l'acquisition de stratégies d'apprentissage dans le domaine des langues étrangères. La mobilité géographique et la flexibilité professionnelle exigent en effet souvent l'apprentissage rapide d'une nouvelle langue. « Le dogme du monolinguisme dans l'enseignement des langues étrangères est aujourd'hui caduque[17] ». Au contraire, on encourage aujourd'hui les comparaisons entre les langues : le français et l'italien sont des portails ouverts sur d'autres langues romanes et doivent être reconnus comme tels[18]. Ce qu'on désigne au degré inférieur en Suisse romande du joli nom d'EOLE[19] doit se poursuivre au secondaire II.

---

16 Nous sommes conscients de traiter ici du cas allemand / français dans la mesure où les italophones, très pragmatiques, s'expriment en allemand ou en français – pour la grande honte des citoyennes et des citoyens en-deçà du Gothard. Que ces derniers aient ou acquièrent les mêmes connaissances en italien ne serait pourtant qu'équitable !

17 Christine Le Pape Racine, « Mut zur Mehrsprachigkeit. Weshalb schon in der Primarschule zwei Fremdsprachen unterrichtet werden sollen », dans le supplément *Bildung und Erziehung* de la NZZ du 20 juin 2006.

18 L'EuroComCenter présente ici un intérêt particulier : « **EuroCom®** veut dire **EuroComprehension**, un acronyme pour **compréhension intereuropéenne** dans les trois grands groupes de langues européennes : romanes, slaves et germaniques. Le concept EuroCom s'est donné des dimensions en politique et en didactique des langues ainsi qu'en linguistique. Ils s'influencent mutuellement : La dimension **politique**, c'est-à-dire le plurilinguisme européen à atteindre de façon modulaire, influence les concepts **didactiques** (transmission de la compétence réceptive à l'aide de bases de transfert interlinguales) et nécessite pour la concrétisation l'apport de la recherche fondamentale en **linguistique** afin d'exploiter les relations de parenté entre des groupes de langues (recherches en intercompréhension). » En d'autres termes, il s'agit, grâce à la comparaison entre les langues d'une même famille, de développer des stratégies de décodage qui permettent l'apprentissage simultané de la lecture en plusieurs langues – romanes par exemple. www.eurocomcenter.com, Rubrik Forschung.

19 « EOLE » pour « Eveil aux langues »

7.2 Contenus d'apprentissage

Du point de vue des contenus, il serait souhaitable que l'on tienne à nouveau davantage compte des facteurs culturels de la langue de départ et de la langue cible. Cela correspond à la Recommandation 11[20] du Conseil de l'Europe, citée plus haut.

Si l'époque de la maîtrise sans fautes des langues étrangères est bien révolue, il faudrait également parvenir à dépasser la peur de la « culture ». On a en effet suffisamment mis en question cette notion au cours des cinquante dernières années.

Cela demanderait toutefois l'élaboration de compléments aux *packages* fournis par l'industrie des langues étrangères pour la deuxième langue nationale. Il y aurait certainement là de la matière pour la recherche appliquée dans les Hautes écoles pédagogiques (HEP) et l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).

7.3 Formes d'apprentissage

7.3.1 Enseignement en classe

Il est très probable que l'enseignement en classe restera une des formes d'apprentissage les plus importantes pour les langues étrangères.

Il convient quand même de souligner qu'avec peu d'heures d'enseignement hebdomadaire, on ne peut pas faire de miracle. Si l'on considère qu'un cours d'été sérieux représente une concentration de 80 à 120 leçons en plus d'une immersion totale, on a vite fait de calculer ce que l'on peut atteindre en comparaison avec les 120 leçons de l'enseignement des langues étrangères pour la MP, réparties sur trois ou quatre ans : peu de chose pour l'acquisition de savoir-faire qui exigent beaucoup d'exercice! C'est pourquoi il faudrait insister sur les stratégies d'apprentissage. C'est pourquoi aussi l'enseignement bilingue et les échanges devraient compléter l'enseignement en classe.

7.3.2 Enseignement bilingue

L'ordonnance sur la maturité professionnelle du 30 novembre 1998 prévoit à l'article 20 :

Art. 20 Langue d'enseignement

[1] La langue d'enseignement est la langue nationale en usage dans l'établissement de formation.
[2] Certaines branches peuvent être enseignées entièrement ou partiellement dans une autre langue nationale ou non nationale.
[3] L'enseignement bilingue au sens de l'al.2 doit être mentionné dans le bulletin semestriel.

La base légale existe donc déjà, de même que les recommandations sur son application dans l'Aide-Mémoire VIII de la CFMP, *Enseignement bilingue dans la maturité professionnelle* du 19 janvier 2005. On y définit :

> Par *enseignement bilingue*, on entend l'enseignement des contenus de formation selon le programme d'études (cadre) dans deux langues, soit la langue locale et une deuxième langue. La matière demeure au centre de l'enseignement ; la langue étrangère est un outil de travail, non l'objet de l'enseignement.

---

[20] « approfondir [leur] compréhension de l'interculturalité »

Mais l'appellation « enseignement bilingue » peut recouvrir des formes très différentes d'enseignement et d'apprentissage. Les *projets bilingues à Bienne / Biel* ne proposent pas moins de sept formes différentes :

- Immersion 1 enseignant/enseignante, 1 langue
- Immersion 1 enseignant/enseignante, 2 langues
- Immersion réciproque
- Ilot immersif
- Tandem
- Emmental
- Activités hors-cadre

Un bref descriptif de ces formes d'apprentissage figure dans l'annexe 5.

Le canton de Zurich a conçu le projet pilote « bi-li – apprentissage bilingue dans les écoles professionnelles » (1999-2003) dont il a confié la direction à Willi Nabholz. Les résultats sont consignés dans une publication désignée comme « guide » et qui vaut la peine d'être lue[21]. Elle contient une série de recommandations pratiques dans son chapitre de conclusion[22].

Dans l'introduction, on peut lire :

> Qui consulte ce guide se doute probablement dans beaucoup de cas - ou sait déjà - que la formation professionnelle a un problème de langues, et plus particulièrement un problème de langues étrangères. Nous pensons même que c'est là son talon d'Achille[23].

Le projet tente de remédier à ce problème ou du moins d'y contribuer. Il fait appel à la première des formes de l'enseignement bilingue évoquées plus haut. Y correspond aussi l'Aide-Mémoire VIII. En résumé, on peut dire que le résultat des apprentissages en langue étrangère est encourageant et ne se fait pas au détriment de la branche enseignée.

Un tel enseignement peut-il remplacer l'enseignement des langues étrangères? Selon Willi Nabholz, il permet d'entretenir et même d'améliorer le niveau atteint à la fin du Secondaire I chez les élèves des écoles professionnelles pour lesquels aucun enseignement des langues étrangères n'est prévu. Si les plans d'études prévoient un enseignement des langues étrangères, l'enseignement bilingue permet d'atteindre effectivement les objectifs généralement trop ambitieux. Le chef du projet bi-li est convaincu que l'enseignement bilingue ne peut pas remplacer l'enseignement des langues étrangères dans la mesure où la langue n'y est pas un objet d'enseignement mais un outil de travail.[24]

---

21 Esther Jansen O'Dwyer, Willi Nabholz : *Die Lehre zur Sprache bringen. Handbuch für die Einführung von zweisprachigem Unterricht an Berufsschulen,* hep-verlag, Berne 2004

22 Ce projet pilote est en grande partie à la base de : Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP), *La deuxième langue dans la formation professionnelle. Recommandations et lignes directrices du 21 novembre 2003 concernant l'enseignement bilingue*.

23 Jansen O'Dwyer / Nabholz p. 13

24 Entretien de M-P. Walliser avec W. Nabholz du 6 juillet 2006 à Zurich.

Toutefois le projet pilote bi-li ne se concentrait pas à l'enseignement MP. Si donc un renoncement partiel à l'enseignement des langues était envisageable – par exemple au cours de la dernière année (pour les apprenantes et apprenants post-CFC durant les quatre derniers mois) - cela exigerait la mise sur pied de projets pilote dans ce sens.

7.3.3 Programmes d'échanges

Ici également, il existe de nombreux modèles différents : par classe, par groupe, individuellement, de quelques jours à un trimestre et jusqu'à un an, pour les apprenantes et les apprenants comme pour les enseignantes et les enseignants.

Des expériences dans ce domaine, il y en a depuis des dizaines d'années. La Confédération est disposée à fournir une certaine aide financière. La loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 décembre 2002 dit :

Art. 6 Compréhension et échanges entre les communautés linguistiques

1 Dans le secteur de la formation professionnelle, la Confédération peut encourager les mesures qui favorisent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques.

2 Elle peut notamment encourager :

a. le plurilinguisme individuel, en veillant en particulier à la diversité des langues d'enseignement ainsi qu'à la formation des enseignants sur le plan linguistique ;

b. les échanges d'enseignants et de personnes en formation entre les régions linguistiques, s'ils sont soutenus par les cantons, les organisations du monde du travail ou les entreprises.

Là aussi les bases légales existent déjà. Les expériences accumulées sont également très nombreuses, en particulier grâce à la Centrale suisse d'échanges de la Fondation *ch,* créée en 1976.

Un échange est certes la forme la moins « prévisible » de l'apprentissage des langues, mais des objectifs minimaux clairement définis peuvent toujours être atteints. Les surprises vont dans un sens positif grâce aux relations humaines et aux découvertes culturelles qui constituent la voie la plus directe vers cette *compréhension de l'interculturalité* que souhaite le Conseil de l'Europe[25].

7.4 Didactique de la deuxième langue nationale

Si les objectifs proposés dans la section *7.1 Objectifs de la MP dans l'enseignement des langues étrangères* devaient être pris en considération - à savoir que pour la deuxième langue nationale, il s'agit avant tout de développer les facultés réceptives – un certain nombre de points seraient à revoir dans le domaine de la didactique.

La Suisse devrait avoir le courage d'avancer en territoire inconnu et d'entamer une réflexion à ce sujet plutôt que de copier simplement les diplômes internationaux de langues[26]. Elle découvrirait alors peut-être que de tels efforts sont aussi intéressants pour d'autres milieux européens. Les HEP comme l'IFFP pourraient livrer d'importantes contributions dans ce sens.

---

25 Voir plus haut *3.2 Europe*

26 Une didactique différente pour les langues nationales et pour l'anglais est de toute manière souhaitable, afin que chaque langue étrangère retrouve un profil clair qui lui soit propre. Ce n'est plus le cas depuis que la littérature et la civilisation ont été bannies de l'enseignement.

8. Propositions

Considérant

- la réalité suisse, telle qu'elle a été analysée dans le cadre du recensement fédéral 2000 par les Professeurs Lüdi et Werlen,
- les compétences linguistiques que les employeurs exigent et honorent financièrement,
- l'indispensable mobilité géographique des employées et employés,
- l'évolution rapide des champs d'activités au sein de toute profession et le nombre croissant de personnes qui changent de profession,
- l'objectif de « formation générale » de la MP,
- les facteurs politiques sur le plan national (cohésion nationale) et international (plurilinguisme de l'Europe),
- les facteurs socioculturels sur le plan national et international (les problèmes de migration, le plurilinguisme comme règle au niveau mondial et non comme exception, le plurilinguisme comme expression culturelle de la démocratie),

la CFMP formule cinq postulats :

1. Le texte de l'ordonnance sur la MP révisée formule de manière plus précise le double objectif de la MP, formation professionnelle et formation générale.
2. La MP comprend deux langues étrangères, dont au moins une langue nationale.
3. Les objectifs d'apprentissage et par conséquent la didactique de la deuxième langue nationale sont revus de manière critique en se distançant de l'industrie internationale de l'enseignement des langues étrangères et en tenant compte des besoins réels sur le plan national (compétences réceptives de très haut niveau, compétences productives d'un niveau plus modeste).
4. Chaque langue étrangère est considérée comme ouverture vers d'autres langues et comme occasion d'acquérir des stratégies d'apprentissage dans l'approche de langues étrangères en général. Ainsi, l'enseignement des langues étrangères tourne le dos à l'objectif d'un perfectionnisme inaccessible et épouse celui du « plurilinguisme fonctionnel ».
5. L'OFFT initie des projets de recherche appliquée et des essais pilote pour mettre en oeuvre les postulats 3 et 4.

Berne / Bienne, août / septembre 2006

9. Liste des annexes

1. Conseil de l'Europe, Comité des Ministres : Recommandation N° R (98) 6 du Comité des ministres aux Etats membres concernant les langues vivantes

2. Recensement fédéral de la population 2000 : langues parlées au travail selon les cantons (extrait de Lüdi / Werlen)

3. Recensement fédéral de la population 2000 : langues parlées au travail en Suisse alémanique, selon la branche d'activité (extrait de Lüdi / Werlen)

4. Portfolio européen des langues : grille d'autoévaluation

5. Projets scolaires bilingues à Biel/Bienne

EBMK - CFMP
Zwei Fremdsprachen an der BM
Beilage 1 / Annexe 1
texte en français

CONSEIL DE L'EUROPE
COMITÉ DES MINISTRES

RECOMMANDATION N° R (98) 6

DU COMITÉ DES MINISTRES AUX ÉTATS MEMBRES CONCERNANT LES LANGUES VIVANTES

(adoptée par le Comité des Ministres le 17 mars 1998, lors de la 623e réunion des Délégués des Ministres)

Le Comité des Ministres, en vertu de l'article 15.*b* du Statut du Conseil de l'Europe,

Considérant que le but du Conseil de l'Europe est de réaliser une union plus étroite entre ses membres et que ce but peut être poursuivi notamment par l'adoption d'une action commune dans le domaine culturel;

Ayant à l'esprit la Convention culturelle européenne signée à Paris le 19 décembre 1954;

Reconnaissant les progrès réalisés par les Etats membres depuis sa Recommandation n° R (82) 18 concernant les langues vivantes, dont les principes sont aujourd'hui plus importants et plus pertinents que jamais;

Ayant pris connaissance du rapport final établi par le groupe de projet Langues vivantes du Conseil de la coopération culturelle sur son projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne» et des résultats de la conférence intitulée «Apprendre les langues pour une nouvelle Europe», organisée par le Conseil de l'Europe à Strasbourg du 15 au 18 avril 1997;

Ayant à l'esprit les bénéfices pour les Etats membres des réalisations du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'apprentissage des langues (tels que les spécifications de type niveau-seuil, les méthodes communicatives, une formation plus efficace des enseignants);

Soulignant l'intérêt politique, tant pour le présent que pour l'avenir, de développer des domaines d'action spécifiques tels que des stratégies pour la diversification et l'intensification de l'apprentissage des langues en vue du plurilinguisme dans un contexte paneuropéen, le renforcement des liens et échanges, ou encore l'exploitation des technologies nouvelles de l'information et de la communication;

Conscient du besoin croissant de préparer tous les Européens à répondre aux défis d'une mobilité et d'une coopération internationales accrues dans les domaines de l'éducation, de la culture et des sciences, ainsi que dans les domaines du commerce et de l'industrie;

Soucieux de promouvoir la compréhension mutuelle, l'esprit de tolérance, le respect des identités et la diversité culturelle par une communication internationale plus efficace;

Désireux de maintenir et d'approfondir la richesse et la diversité de la vie culturelle européenne par une plus grande connaissance mutuelle des langues nationales et régionales, y compris de celles qui sont moins répandues;

Considérant que les besoins d'une Europe multilingue et multiculturelle ne peuvent être satisfaits qu'en augmentant sensiblement la capacité des Européens de communiquer entre eux par-delà les limites linguistiques et culturelles, et que cet objectif requiert un effort soutenu tout au long de la vie qui doit être encouragé, organisé et financé par les instances compétentes à tous les niveaux du système éducatif;

Conscient des dangers qui peuvent résulter de la marginalisation pour les personnes qui ne possèdent pas les compétences nécessaires pour communiquer dans une Europe interactive;

Considérant que la formulation et la mise en œuvre de politiques éducatives et culturelles dans le domaine des langues peuvent être facilitées par des dispositions permettant au niveau européen une coopération plus étroite entre les Etats membres et entre leurs institutions et autorités éducatives,

Recommande aux gouvernements des Etats membres:

– dans le respect de leur structure constitutionnelle, des situations nationales ou locales et de leurs systèmes éducatifs, de mettre en œuvre, par tous les moyens disponibles, les mesures énoncées à l'annexe de la présente recommandation dans le cadre de leurs politiques et systèmes d'éducation et de leurs politiques de développement culturel;

– de porter cette recommandation ainsi que les documents de référence qui en sont à la base[1], par les voies nationales appropriées, à l'attention des organismes publics et privés concernés de leur pays;

Demande au Secrétaire Général du Conseil de l'Europe de porter cette recommandation à la connaissance des Etats parties à la Convention culturelle européenne qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe.

Annexe à la Recommandation n° R (98) 6

Mesures à mettre en œuvre concernant l'apprentissage et l'enseignement des langues vivantes

A. *Mesures et principes de caractère général*

1. Poursuivre des politiques éducatives:

1.1. qui donnent la possibilité à tous les Européens d'acquérir l'aptitude à communiquer avec des personnes parlant d'autres langues maternelles, afin de développer l'ouverture d'esprit, de faciliter la libre circulation des personnes et les échanges d'informations, et d'améliorer la coopération internationale;

1.2. qui permettent aux apprenants – notamment par le biais de liens et d'échanges directs et d'expériences personnelles – d'apprendre à respecter les modes de vie des autres et à vivre dans un monde interculturel;

1.3. qui fassent en sorte que soient prévues des ressources humaines et matérielles adéquates pour développer l'enseignement des langues vivantes dans tout le système éducatif et répondre ainsi aux exigences croissantes d'une compréhension et d'une communication internationales.

2. Promouvoir le plurilinguisme à grande échelle:

2.1. en encourageant tous les Européens à atteindre un certain niveau de compétence communicative dans plusieurs langues;

2.2. en diversifiant les langues proposées et en définissant des objectifs adaptés à chaque langue;

2.3. en encourageant à tous les niveaux des programmes d'enseignement faisant appel à des approches souples – y inclus des programmes modulaires et ceux qui visent à favoriser des compétences partielles – et en les validant dans les systèmes nationaux de qualification et notamment dans les examens publics;

2.4. en encourageant l'utilisation de langues étrangères dans l'enseignement de matières non linguistiques (par exemple l'histoire, la géographie, les mathématiques) et en créant des conditions favorables à cet enseignement;

2.5. en favorisant le recours aux technologies de la communication et de l'information pour diffuser des matériels à usage pédagogique concernant toutes les langues nationales et régionales européennes;

1. Rapport final du groupe de projet (Doc. CC-LANG (96) 21) et rapport de la conférence finale (Doc. CC-LANG (97) 7).

2.6. en facilitant le développement de liens et échanges avec des institutions et individus à tous les niveaux de l'éducation dans d'autres Etats membres afin d'offrir à chacun la possibilité de faire l'expérience authentique de la langue et de la culture de l'autre ;

2.7. en facilitant l'apprentissage des langues tout au long de la vie en mettant à disposition des moyens adaptés.

B. *Apprentissage précoce des langues (jusqu'à l'âge de 11 ans)*

3. Faire en sorte que, dès le début de sa scolarisation, ou dès que possible, chaque élève soit sensibilisé à la diversité linguistique et culturelle de l'Europe.

4. Encourager et promouvoir l'apprentissage précoce des langues vivantes par tous les enfants, sous des formes adaptées aux situations nationales et locales, chaque fois que les circonstances le permettent.

5. Veiller à ce que les élèves bénéficient d'une continuité systématique dans l'apprentissage des langues entre les différents cycles éducatifs.

6. Mettre en place des formes adaptées d'évaluation et de reconnaissance de l'apprentissage précoce des langues.

7. Elaborer des politiques et des méthodologies appropriées, fondées sur l'analyse et la comparaison des résultats des programmes de langues vivantes pour jeunes apprenants.

C. *Enseignement secondaire*

8. Poursuivre l'amélioration de la qualité de communication à laquelle les élèves sont censés parvenir afin que ceux-ci puissent utiliser la langue pour communiquer efficacement avec d'autres locuteurs de cette langue dans les transactions quotidiennes, développer des relations personnelles et sociales, et apprendre à comprendre et à respecter les cultures et coutumes des autres.

9. Veiller à ce que les élèves aient la possibilité d'étudier plusieurs langues, européennes ou autres.

10. Introduire dans les programmes d'enseignement une plus grande variété de langues et de niveaux d'apprentissage.

11. Veiller à ce que tous les élèves du deuxième cycle du secondaire puissent poursuivre leur apprentissage des langues vivantes, améliorer l'usage de la ou des langue(s) qu'ils ont apprise(s) au cours du premier cycle et approfondir leur compréhension de l'interculturalité.

12. Favoriser dans le deuxième cycle du secondaire l'apprentissage de langues nouvelles, européennes ou autres, éventuellement en développant l'acquisition de compétences partielles qui devront alors être évaluées et validées comme telles.

13. Encourager les autorités et les institutions à participer à des réseaux internationaux afin de développer la coopération entre administrateurs, formateurs, enseignants et élèves, notamment pour entreprendre des projets communs ou échanger des expériences, des idées et des matériels pédagogiques.

14. Encourager les établissements d'enseignement, à tous les niveaux, à développer l'autonomie de l'apprenant, c'est-à-dire sa capacité à apprendre de façon plus efficace et plus indépendante afin qu'il puisse maintenir à jour, étendre et diversifier ses compétences langagières tout au long de sa vie, en fonction de l'évolution des besoins pratiques et culturels.

15. Sensibiliser les élèves, à un stade opportun de leur scolarité, au rôle des langues dans le monde du travail et les préparer, le cas échéant, à lier des contacts professionnels dans la filière qu'ils ont choisie.

D. *Apprentissage des langues à orientation professionnelle*

16. Proposer aux jeunes, pendant la transition entre l'enseignement à plein temps et le monde du travail, et à tous les stades de leur préparation et de leur formation professionnelles, chaque fois que cela est possible et adéquat, des cours de langue afin d'élargir leur accès à l'information, de les outiller pour participer à des projets internationaux, de les préparer à leur vie professionnelle future et d'accroître leur mobilité professionnelle.

17. Assurer un équilibre entre le développement professionnel, culturel et personnel des apprenants en proposant des programmes de langues qui allient les composantes de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel.

18. Encourager des programmes de formation faisant appel à des approches souples (programmes modulaires, par exemple) qui répondent à des besoins professionnels spécifiques et permettent une validation progressive des compétences acquises.

E. *Education des adultes*

19. Encourager le développement de dispositions appropriées pour que les adultes puissent maintenir à jour et développer leurs compétences langagières, et pour encourager ceux n'ayant que peu ou pas d'expérience d'apprentissage des langues à acquérir la capacité d'utiliser une langue étrangère à des fins de communication.

20. Favoriser chez les apprenants adultes le développement de compétences langagières à des fins tant générales que professionnelles durant toute leur vie afin de les aider dans leur développement personnel et de promouvoir la compréhension interculturelle, la mobilité et la coopération internationale à tous les niveaux.

21. Favoriser la mise en place de structures nationales et internationales susceptibles d'assurer l'offre la plus large possible en moyens d'enseignement à distance (notamment par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication) afin d'encourager l'amélioration et la diversification des compétences langagières à des niveaux avancés, si possible en établissant des ponts entre l'apprentissage autonome et l'apprentissage institutionnalisé.

F. *Education bilingue dans les régions bilingues ou multilingues*

22. Prendre, particulièrement – mais pas exclusivement – dans les régions bilingues ou multilingues, les mesures :

22.1. pour que soient prises en compte, en tant que paramètres souhaitables des politiques en matière de langues et de cultures régionales, les dispositions de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales ;

22.2. pour qu'il existe une parité d'estime entre toutes les langues et toutes les cultures en cause afin que les enfants de chaque communauté puissent apprendre non seulement à parler et à écrire la langue de leur propre communauté, mais aussi à comprendre et à apprécier la langue et la culture de l'autre ;

22.3. pour que, là où existe une éducation bilingue et biculturelle, se développent une perspective véritablement interculturelle et des bases pour l'apprentissage de nouvelles langues.

23. Continuer à favoriser le bilinguisme dans les régions ou les quartiers d'immigration et aider tout immigré à apprendre la langue de la région où il réside.

24. Faciliter et encourager dans les régions frontalières l'apprentissage des langues des pays voisins.

G. *Spécification des objectifs et évaluation*

25. Créer, pour toutes les langues nationales et régionales européennes, des spécifications d'objectifs d'apprentissage réalistes et valables – tels qu'ils sont illustrés dans les spécifications de type «niveau-seuil» élaborées par le Conseil de l'Europe – afin d'assurer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement des langues par la cohérence et la transparence des objectifs.

26. Encourager les institutions à utiliser le Cadre européen commun de référence élaboré par le Conseil de l'Europe pour planifier ou réformer l'enseignement des langues d'une façon cohérente et transparente, dans le sens d'un renforcement de la coordination internationale et de la diversification de l'apprentissage des langues.

27. Encourager le développement et l'utilisation par les apprenants dans tous les secteurs de l'éducation d'un document personnel (Portfolio européen des langues) dans lequel ils pourraient inscrire leurs qualifications et autres expériences linguistiques et culturelles significatives de manière transparente au plan international, en motivant de cette manière les apprenants et en reconnaissant leurs efforts d'étendre et de diversifier leur apprentissage des langues à tous les niveaux et tout au long de la vie.

28. Inciter les institutions concernées par l'évaluation et la certification – notamment celles qui délivrent des diplômes officiellement reconnus – à expliciter à l'intention tant des candidats que des enseignants leurs objectifs, critères et procédures, ce qui facilitera la comparabilité des qualifications pour une meilleure mobilité en Europe.

29. Promouvoir le développement de formes variées pour l'évaluation et la reconnaissance de compétences plurilingues, formes qui tiennent compte de la diversité considérable des besoins, en portant une attention particulière à la définition d'objectifs pour des compétences partielles et au mode d'évaluation de leur acquisition.

30. Promouvoir et faciliter l'obtention de certificats et diplômes de fin d'études poursuivies en plus d'une langue.

H. *Formation des enseignants*

31. Prendre des mesures pour veiller à ce qu'il existe à tous les niveaux un nombre suffisant d'enseignants de langues convenablement formés pour pouvoir, le cas échéant, dispenser un enseignement dans un éventail de langues diversifié.

32. Assurer à tous les futurs enseignants de langues vivantes une formation de qualité qui établisse un juste équilibre entre l'étude des matières et la préparation à l'exercice de la profession.

33. Prendre des mesures pour assurer une coopération étroite entre les autorités éducatives, les universités, les centres de recherche en sciences de l'éducation et les écoles dans la formation des futurs enseignants.

34. Encourager, au niveau de la conception des programmes de formation des enseignants, la définition d'objectifs précis et cohérents sous la forme d'un ensemble de compétences de base comportant des éléments linguistiques, interculturels, éducatifs et psychologiques.

35. Prévoir, dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux, que les futurs enseignants puissent passer une partie de la durée de leurs études dans un pays où la langue qu'ils enseigneront est une langue de communication quotidienne.

36. Recommander aux institutions de formation initiale et continue des enseignants que leurs programmes prennent en compte :

36.1. l'importance particulière de la composante interculturelle comme moyen de s'ouvrir aux différences culturelles et d'apprendre à les respecter ;

36.2. la dimension «apprendre à apprendre», qui favorise le développement du plurilinguisme tout au long de la vie ;

36.3. l'utilisation des technologies modernes afin que les enseignants acquièrent les compétences et la confiance nécessaires pour utiliser ces médias avec souplesse dans leur pratique quotidienne en classe et dans leur vie professionnelle ;

36.4. les principes et la pratique de l'évaluation en langue, y compris l'autoévaluation par l'apprenant.

37. Proposer aux enseignants de langues vivantes une formation continue qui leur permette :

37.1. de maintenir à un haut niveau leurs compétences langagières et pédagogiques ;

37.2. de se tenir au courant des avancées méthodologiques (concernant l'emploi des nouvelles technologies, par exemple) ;

37.3. d'étendre et d'approfondir leur expérience et leur connaissance des cultures du pays dont ils enseignent la langue, en particulier par des séjours sur place ;

37.4. de créer et de développer des réseaux internationaux d'interaction pour un partage d'expériences et de compétences ;

37.5. de contribuer pleinement à la mise en œuvre de la dimension européenne dans l'enseignement.

Zwei Fremdsprachen an der BM

Beilage 2

Auszug aus Georges Lüdi, Iwar Werlen et al., *Eidgenössische Volkszählung 2000. Sprachenlandschaft in der Schweiz.* Hg. Bundesamt für Statistik, Neuenburg 2005. S. 116:

Deux langues étrangères à la MP

Annexe 2

Extrait de Georges Lüdi, Iwar Werlen et al., *Recensement fédéral de la population 2000. Le paysage linguistique en Suisse*. Ed. Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2005, p. 116.

Tabelle A2: Hochdeutsch, Schweizerdeutsch, Französisch, Italienisch und Englisch im Beruf nach Kantonen (in %), 2000

Kanton	Hochdeutsch	Deutsch	Französisch	Englisch	Italienisch

Tabelle A2: Allemand, suisse-allemand, français, italien et anglais parlés au travail selon le canton (en %), en 2000

Canton	Allemand	Suisse-allemand	Français	Anglais	Italien
ZH	54.7	97.9	21.1	34.2	14.0
BE	44.0	94.2	35.4	21.0	9.3
LU	39.7	99.0	12.6	16.6	8.2
UR	29.7	99.1	6.2	9.8	9.0
SZ	34.5	99.0	9.6	14.6	7.5
OW	35.5	98.8	9.4	13.9	4.8
NW	37.6	98.5	11.6	18.6	7.5
GL	31.7	97.3	7.4	11.0	13.5
ZG	51.2	98.2	17.5	33.1	9.8
FR	22.8	40.2	87.2	10.5	4.0
SO	39.9	98.6	17.7	15.0	9.9
BS	59.8	97.3	30.6	35.9	14.2
BL	46.4	98.3	19.7	19.7	11.3
SH	47.0	99.3	10.9	18.6	7.8
AR	38.4	99.0	8.6	13.3	7.3
AI	30.5	99.1	7.8	11.0	3.8
SG	39.2	99.1	9.3	14.6	7.8
GR	38.2	90.1	10.7	14.8	27.5
AG	42.1	98.7	13.3	18.3	10.2
TG	39.1	98.8	9.1	13.0	8.9
TI	17.6	21.7	17.2	11.2	98.6
VD	12.0	14.2	98.3	16.5	6.6
VS	20.4	37.6	78.8	10.1	8.7
NE	10.6	13.2	98.6	12.3	7.5
GE	11.3	12.8	96.8	31.7	8.5
JU	10.2	13.7	98.6	5.0	4.1

c/o Marie-Pierre Walliser (-Klunge), rue des Maréchaux 1, CH - 2502 Bienne
téléphone +41 (0)32 323 94 24, télécopie +41 (0)32 322 57 71, mobile +41 (0)79 311 89 70, messagerie : mp.walliser@bluewin.ch

Deux langues étrangères à la MP

Annexe 3

Extrait de Georges Lüdi, Iwar Werlen et al., *Recensement fédéral de la population 2000. Le paysage linguistique en Suisse*. Ed. Office fédéral de la statistique, Neuchâtel 2005, p. 49.

Tableau 26: Langues parlées au travail en Suisse alémanique, selon la branche d'activité (en %), en 2000 *

	Allemand	Français	Italien	Anglais	Autres	Romanche	Suisse-allemand	Total
Professions de l'agriculture, de l'économie forestière et de l'élevage	16.9	5.5	2.1	3.6	2.1	0.4	99.0	67 327
Professions de l'industrie et des arts et métiers (sauf construction)	32.3	8.3	8.8	9.8	4.2	0.4	98.2	236 977
Professions de la technique et de l'informatique	55.0	17.8	7.9	37.0	4.1	0.4	98.4	185 338
Professions de la construction et de l'exploitation minière	24.0	4.9	14.5	4.2	6.3	0.5	95.5	107 985
Professions commerciales et professions des transports et de la circulation	46.1	26.5	12.4	28.6	5.1	0.6	99.1	306 170
Professions de l'hôtellerie, de la restauration et des services personnels	37.9	13.6	14.9	14.0	9.0	0.6	95.6	156 814
Professions du management, de l'administration, de la banque et des assurances et professions judiciaires	56.9	31.6	11.3	37.1	4.4	0.4	99.1	468 878
Professions de la santé, de l'enseignement et de la culture et professions scientifiques	61.5	23.0	12.1	24.8	4.8	0.5	99.0	334 450
Autres	41.7	16.3	11.6	18.1	6.8	0.4	96.6	533 370
Total	46.4	19.9	11.2	23.4	5.3	0.5	98.0	2 397 309

Source: Recensement fédéral de la population, OFS
** N = 2 397 309; réponses multiples possibles: la rubrique «Autres» comprend les professions que l'on ne peut pas exercer, les sans indication, ainsi que les indications non-classifiables.*

c/o Marie-Pierre Walliser (-Klunge), rue des Maréchaux 1, CH - 2502 Bienne
téléphone +41 (0)32 323 94 24, télécopie +41 (0)32 322 57 71, mobile +41 (0)79 311 89 70, messagerie : mp.walliser@bluewin.ch

Grille d'auto-évaluation

CFMP
Zwei Fremdsprachen an der BM
Annexe 4

		A1	A2	B1	B2	C1	C2
COMPRENDRE	Écouter	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par ex. moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.	Je peux comprendre les points essentiels quand un langage clair et standard est utilisé et s'il s'agit de sujets familiers concernant le travail, l'école, les loisirs, etc. Je peux comprendre l'essentiel de nombreuses émissions de radio ou de télévision sur l'actualité ou sur des sujets qui m'intéressent à titre personnel ou professionnel si l'on parle d'une façon relativement lente et distincte.	Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier. Je peux comprendre la plupart des émissions de télévision sur l'actualité et les informations. Je peux comprendre la plupart des films en langue standard.	Je peux comprendre un long discours même s'il n'est pas clairement structuré et que les articulations sont seulement implicites. Je peux comprendre les émissions de télévision et les films sans trop d'effort.	Je n'ai aucune difficulté à comprendre le langage oral, que ce soit dans les conditions du direct ou dans les médias et quand on parle vite, à condition d'avoir du temps pour me familiariser avec un accent particulier.
	Lire	Je peux comprendre des noms familiers, des mots ainsi que des phrases très simples, par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.	Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'événements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.	Je peux lire des articles et des rapports sur des questions contemporaines dans lesquels les auteurs adoptent une attitude particulière ou un certain point de vue. Je peux comprendre un texte littéraire contemporain en prose.	Je peux comprendre des textes factuels ou littéraires longs et complexes et en apprécier les différences de style. Je peux comprendre des articles spécialisés et de longues instructions techniques même lorsqu'ils ne sont pas en relation avec mon domaine.	Je peux lire sans effort tout type de texte, même abstrait ou complexe quant au fond ou à la forme, par exemple un manuel, un article spécialisé ou une oeuvre littéraire.
PARLER	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si, en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.	Je peux faire face à la majorité des situations que l'on peut rencontrer au cours d'un voyage dans une région où la langue est parlée. Je peux prendre part sans préparation à une conversation sur des sujets familiers ou d'intérêt personnel ou qui concernent la vie quotidienne (par exemple famille, loisirs, travail, voyage et actualité).	Je peux communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance qui rende possible une interaction normale avec un locuteur natif. Je peux participer activement à une conversation dans des situations familières, présenter et défendre mes opinions.	Je peux m'exprimer spontanément et couramment sans trop apparemment devoir chercher mes mots. Je peux utiliser la langue de manière souple et efficace pour des relations sociales ou professionnelles. Je peux exprimer mes idées et opinions avec précision et lier mes interventions à celles de mes interlocuteurs.	Je peux participer sans effort à toute conversation ou discussion et je suis aussi très à l'aise avec les expressions idiomatiques et les tournures courantes. Je peux m'exprimer couramment et exprimer avec précision de fines nuances de sens. En cas de difficulté, je peux faire marche arrière pour y remédier avec assez d'habileté et pour qu'elle passe presque inaperçue.
	S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.	Je peux m'exprimer de manière simple afin de raconter des expériences et des événements, mes rêves, mes espoirs ou mes buts. Je peux brièvement donner les raisons et explications de mes opinions ou projets. Je peux raconter une histoire ou l'intrigue d'un livre ou d'un film et exprimer mes réactions.	Je peux m'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets relatifs à mes centres d'intérêt. Je peux développer un point de vue sur un sujet d'actualité et expliquer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités.	Je peux présenter des descriptions claires et détaillées de sujets complexes, en intégrant des thèmes qui leur sont liés, en développant certains points et en terminant mon intervention de façon appropriée.	Je peux présenter une description ou une argumentation claire et fluide dans un style adapté au contexte, construire une présentation de façon logique et aider mon auditeur à remarquer et à se rappeler les points importants.
ÉCRIRE	Écrire	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.	Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement. Je peux écrire des lettres personnelles pour décrire expériences et impressions.	Je peux écrire des textes clairs et détaillés sur une grande gamme de sujets relatifs à mes intérêts. Je peux écrire un essai ou un rapport en transmettant une information ou en exposant des raisons pour ou contre une opinion donnée. Je peux écrire des lettres qui mettent en valeur le sens que j'attribue personnellement aux événements et aux expériences.	Je peux m'exprimer dans un texte clair et bien structuré et développer mon point de vue. Je peux écrire sur des sujets complexes dans une lettre, un essai ou un rapport, en soulignant les points que je juge importants. Je peux adopter un style adapté au destinataire.	Je peux écrire un texte clair, fluide et stylistiquement adapté aux circonstances. Je peux rédiger des lettres, rapports ou articles complexes, avec une construction claire permettant au lecteur d'en saisir et de mémoriser les points importants. Je peux résumer et critiquer par écrit un ouvrage professionnel ou une oeuvre littéraire.

© Conseil de l'Europe / Council of Europe

Deux langues étrangères à la MP

Annexe 5

Projets scolaires bilingues à Biel/Bienne

(Extraits de www.bilinguisme.ch/ecoles)

Propositions pour des projets bilingues :

Immersion 1 enseignant-e 1 langue

Les élèves germanophones ont devant eux un-e enseignant-e francophone qui donne sa leçon en français. S'ils peuvent, ils essaient de communiquer en français avec l'adulte. Il en va de même pour les élèves francophones. C'est à eux de faire l'effort de parler le dialecte ou l'allemand standard (selon le choix qui est fait) avec leur enseignant-e.

Immersion 1 enseignant-e 2 langues

L'enseignement est donné en deux langues par un-e enseignant-e fonctionnellement bilingue à sa classe selon le plan d'études de la classe.

Immersion réciproque

Durant une année scolaire, une classe germanophone et une classe francophone deviennent partenaires. Les élèves sont mélangés pour moitié, durant deux leçons au minimum. Éducation physique, éducation artistique et éducation musicale sont des leçons qui se prêtent aisément à ce modèle. Les élèves vont alternativement chez l'enseignant-e germanophone et chez l'enseignant-e francophone.

Ilot immersif

L'enseignant-e choisit un sujet dans une branche qu'il enseigne. Durant une leçon de 45 minutes, ce sujet est étudié en partie en allemand pour les classes francophones et en français pour les classes alémaniques.

c/o Marie-Pierre Walliser (-Klunge), rue des Maréchaux 1, CH - 2502 Bienne
téléphone +41 (0)32 323 94 24, télécopie +41 (0)32 322 57 71, mobile +41 (0)79 311 89 70, messagerie : mp.walliser@bluewin.ch

Tandem

Deux élèves des 2 cultures se rencontrent régulièrement pour communiquer sur des sujets d'un intérêt commun. Ils communiquent en français ou en allemand ou, par phases définies, chacun-e dans la langue 1. Il est avantageux que les tandems soient accompagnés par les enseignant-e-s.

Emmental

Visites régulières (une fois par semaine) de groupes de 3 à 5 élèves dans une classe de l'autre culture.

Activités hors-cadre

Organiser des activités hors-cadres telles que : Journée ou semaine hors-cadre, amp, journée sportive, course d'école, visites (en-dehors de l'école) liées à un thème ou un intérêt, journée à la ferme.

Les activités mettent en présence des groupes d'élèves des deux communautés linguistiques. Le but de ces activités est plutôt d'ordre socioculturel que linguistique.